

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 09/4/30 DOSSIER N°7118	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS 2023-2027 : APPEL A PROJETS 2025
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS 2023-2027 : APPEL A PROJETS 2025



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N° 12/03/28 du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-09/4/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de prendre acte de la mise en œuvre de l'appel à projets 2025 au sein du « Schéma départemental du Sport 2023-2027 », visant à permettre de développer le nombre d'équipements de comptage des pratiquants sports de nature pour améliorer les bilans, analyses et orienter les politiques menées.

Pour rappel :

Contexte de l'Appel à Projets 2025 :

Le département de la Creuse dispose d'un grand nombre de circuits de randonnée et de sites de pratiques multi-activités. Afin d'améliorer les capacités d'analyses des flux de pratiquants, le Conseil départemental souhaite encourager l'acquisition d'outils d'analyse et de comptage des pratiquants : GR®, GR de Pays®, Grande traversée VTT de la Creuse, Tour de la Creuse à vélo, base VTT, gravel et trail, boucles vélos, équestre, etc... en complément de ceux déjà implantés.

Six équipements ont déjà été positionnés par le Département depuis 2012. Ils ont permis de réaliser un vrai suivi, d'établir des tendances et de suivre les évolutions très positives. Creuse tourisme les exploite pleinement dans les bilans de fréquentation périodique. Cela permet aussi d'orienter les politiques et de mieux flécher les moyens.

Malgré tout, leur nombre reste insuffisant pour disposer des chiffres nécessaires, plusieurs itinéraires étant dépourvus de données.

Contenu de l'Appel à Projets 2025 :

Thème : permettre l'acquisition d'outils de comptage des pratiquants sportifs sur les grands itinéraires ou sites de pratique du département de la Creuse.

Portage de l'action : collectivités du département (communes ou EPCI).

Itinéraires éligibles (sur le département de la Creuse) : GR®, GR de Pays®, voire PR « emblématique » Incontournables, tronçons de la Grande traversée VTT de la Creuse, Tour de la Creuse à vélo, base VTT, itinéraires Gravel et trail, boucles vélos, circuits équestres, sites inscrits au Plan départemental espaces, sites et itinéraires (PDESI) etc..

Les itinéraires ou tronçons déjà équipés de compteurs ne seront pas prioritaires.

Montant de l'aide du Conseil départemental : 80% de l'achat d'un compteur fixe avec plafond d'aide maximal de 2 000 €.

En fonction du nombre de demandes et des circuits concernés, il pourrait être possible d'accompagner plusieurs demandes déposées par une même collectivité.

Pièces à fournir :

- Une note de présentation du projet d'acquisition du compteur, détaillant la localisation précise d'implantation, l'exploitation des données qui en sera faite, etc..,
- Un courrier ou attestation d'engagement à partager les données avec le Conseil départemental,
- La fiche technique du compteur envisagé,
- Le plan de financement de l'action,
- Un courrier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet,
- Tout autre document jugé utile par le candidat à la compréhension du projet.

Calendrier :

- Rapport en Commission Permanente du 26 septembre 2025 (information),
- Lancement : 3 octobre 2025,
- Date limite de dépôt : 31 octobre 2025 (4 semaines),
- Décisions d'attribution des aides : Commission Permanente du 5 décembre 2025,
- Versement : décembre 2025 (budget 2025).

Informations complémentaires :

Commission Permanente du 25/09/2025 - Dossier n°7118

Les collectivités bénéficiant de l'aide du Conseil départemental s'engagent à partager leurs données, sur simple demande, et a minima une fois par an, pendant la durée de fonctionnement du compteur. Elles pourront également les transmettre à des partenaires dans le cadre des suivis des grands itinéraires (Réseau vélo et Marche, IPAMAC, etc.).

La mention de l'aide apportée par le Conseil départemental devra être effectuée par le bénéficiaire à chaque communication sur le compteur et les données produites.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET